

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie de ST MICHEL DE MAURIENNE le :

Vendredi 20 mars 2026 à 11h00

ORDRE DU JOUR (Session ordinaire)

1. Election du Maire et des adjoints
2. Election des Maires délégués
3. Lecture de la charte de l' élu local – article L 1111-1-1 du CGCT
4. Délégation du conseil municipal au Maire au titre de l' article L 2122-22 du CGCT

Le

16 MARS 2026

Le Maire,

Gaëtan MANCUSO

